

Article 21 du Règlement

Pourquoi le gouvernement se contente-t-il d'une demi-mesure? A quoi sert-il au juste de maintenir cette règle rigide? Qu'advient-il de tous ces gens qui sont sans emploi et qui ont besoin de formation, mais qui n'ont pas encore été en chômage depuis 24 semaines? Doivent-ils poireauter pendant cinq ou six mois avant d'avoir de l'aide? Ou bien doivent-ils continuer d'accepter de faire du travail non spécialisé, du travail à temps partiel, du travail à court terme et du travail mal rémunéré? Puisque le gouvernement a reconnu l'imperfection du programme, pourquoi ne pas bien faire les choses et modifier les critères d'admissibilité pour tous les candidats?

* * *

L'ÉCONOMIE

LA CRÉATION D'EMPLOIS PARTOUT AU PAYS

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, depuis que les Canadiens ont voté en faveur d'une saine gestion de l'économie en septembre 1984, quelque 840 000 emplois ont été créés au Canada.

Le mieux que les critiques puissent faire pour assombrir cette bonne nouvelle, c'est de dire que tous les emplois ont été créés en Ontario. Pourtant, les nouveaux emplois sont répartis dans tout le pays. On en compte 388 000 en Ontario, 220 000 au Québec, 92 000 en Colombie-Britannique, et 50 000 dans la région de l'Atlantique. Même dans les Prairies, bien que les prix n'aient jamais été aussi bas pour les céréales, le pétrole, la potasse et l'uranium, on compte 88 000 personnes de plus au travail.

Peu importe où sont créés les emplois au Canada, je félicite le gouvernement d'avoir engendré un climat où l'esprit d'initiative et d'entreprise du secteur privé a permis de donner du travail à 840 000 Canadiens de plus.

Je félicite le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre des Finances (M. Wilson) du succès de leurs mesures économiques qui ont donné à tous les Canadiens un meilleur accès à plus d'emplois peu importe où ils vivent.

* * *

LES RÉFUGIÉS

ON CRITIQUE DES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI C-55

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, il y a deux semaines, la présidente de CTC, Shirley Carr, envoyait une lettre au premier ministre (M. Mulroney) dans laquelle elle soutenait que le projet de loi C-55 sur les réfugiés constitue un abus de confiance et foulait aux pieds les droits fondamentaux. Elle relevait comme défauts le refus de l'accès universel, l'absence de droit d'appel et l'impossibilité pour des ressortissants de pays réputés sûrs, notamment les Centraméricains, de présenter leur demande à partir des États-Unis. Elle s'opposait également au principe sur lequel se fonde le projet de loi selon lequel on attribue aux réfugiés la responsabilité des problèmes que connaît le système de détermination du statut et semble conçu pour empêcher les réfugiés d'entrer au Canada.

Dans un télex expédié en même temps que cette lettre, des représentants des Églises anglicane, baptiste, chrétienne réformée, mennonite, presbytérienne, unie et romaine catholique, ainsi que la Société religieuse des amis, l'Armée du salut et le Conseil canadien des Églises faisaient valoir les mêmes arguments. Tous alléguaient que l'on cherche à promouvoir le projet de loi sous le faux prétexte qu'il va protéger les véritables réfugiés. Il est évident que ce projet de loi aura pour effet d'interdire à des réfugiés l'entrée au Canada.

Les «présomés abus» qui servent de prétexte à cette mesure législative remplie de défauts résultent principalement du long retard mis par le gouvernement à revoir ses lourdes et longues formalités actuelles. Tous réclament un projet de loi qui viendra en aide aux réfugiés.

* * *

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

LE MONTANT DU DÉFICIT DE LA SOCIÉTÉ

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, à en juger par le rapport annuel qu'elle vient de publier pour 1986, la Société d'assurance-dépôts du Canada a connu une année fort intéressante. Le déficit de 1,25 milliard de dollars dans le fonds d'assurance-dépôts est l'un des points saillants de ce rapport, auquel il convient d'ajouter la somme de 1 milliard empruntée au Fonds du revenu consolidé du Canada.

La société estime que même sans nouvelles réclamations il faudra au fonds d'assurance-dépôts jusqu'en 1994 pour arriver à éponger le déficit avec le taux de primes actuel de dixième de 1 p. 100. Par conséquent, que cela nous plaise ou non, nous n'avons pas le choix et devons approuver les dispositions du projet de loi C-42 qui autoriserait la hausse des taux de primes et du plafond des prêts consentis par le gouvernement à la Société.

* * *

[Français]

LE MINISTÈRE

L'IMPORTANCE DE RÉPONDRE PRÉCISÉMENT AUX QUESTIONS

M. Gilles Grondin (Saint-Maurice): Monsieur le Président, le 11 juin dernier, je posais une question sur le problème des jeunes sans abri au ministre d'État (Jeunesse) (M. Charest).

Je demandais au ministre quelles mesures il entendait prendre pour tenter d'améliorer le sort des milliers de jeunes Canadiens qui sont aux prises avec ce grave problème. Le ministre, bien loin de répondre à la question posée, m'a du même coup carrément reproché de m'être absenté de cette Chambre lors d'une journée d'opposition présentée par mon parti et portant principalement sur l'éducation, la formation et l'emploi.

Je tiens à souligner qu'un tel reproche est inacceptable et déplacé de la part d'un parlementaire, monsieur le Président. Et ce l'est d'autant plus que pendant le mois de mars dernier, nous avons dû retarder de nombreuses fois une période de questions consacrée à la jeunesse parce que le ministre d'État a été absent de la Chambre pendant presque tout le mois. Je savais qu'il devait avoir d'excellentes raisons pour ce faire.